



HAL
open science

Femmes, travail et politiques publiques dans le monde arabe : réflexions sur les ingrédients du changement social

Blandine Destremau

► **To cite this version:**

Blandine Destremau. Femmes, travail et politiques publiques dans le monde arabe : réflexions sur les ingrédients du changement social. Troisième congrès de l'AFS 2009. RT6 Protection sociale, politiques sociales et solidarités, Apr 2009, Paris, France. hal-00637293

HAL Id: hal-00637293

<https://hal.science/hal-00637293>

Submitted on 31 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Femmes, travail et politiques publiques dans le monde arabe : réflexions sur les ingrédients du changement social

Blandine DESTREMAU
CNRS/LISE

Texte présenté et discuté dans le cadre du Réseau thématique RT6 « Protection sociale, politiques sociales et solidarités », lors du Troisième congrès de l'Association française de sociologie, Paris, 14-17 Avril 2009

Dans ce texte¹ je souhaite proposer un cadre pour penser le changement social dans le monde arabe en adoptant la situation des femmes comme un *point de vue*, à la fois manifestation et facteur de ce changement. L'espace délimité par la désignation « monde arabe » est le fruit de logiques institutionnelles (organisations internationales, organes régionaux représentatifs, aire culturelle...) ² et, si l'on peut lire dans ce travail une comparaison implicite avec d'autres régions du monde, il révélera avant tout la complexité et l'hétérogénéité de ces processus à l'intérieur même de la région; l'espace disponible ne me permet toutefois que de manière très limitée d'introduire des considérations sur les différences d'un contexte social à un autre, les divergences et convergences dans les trajectoires des différents pays. Il s'agira donc surtout de dessiner une sorte de matrice dynamique au sein de laquelle les cas particuliers peuvent être réfléchis, en montrant que les cultures politiques et les formes patriarcales et familiales de pouvoir tendent à se transformer, face à l'émergence de déterminations qui conjuguent nécessité économique et transformations des marchés du travail, bouleversement des configurations démographiques et familiales, effets des politiques publiques, surtout en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, et pressions, circulations et influence des modèles internationaux. Adopter le point de vue de la situation des femmes permet d'éclairer les dynamiques et conditions, mais également les tensions, les enjeux et les crispations des processus de changement social.

Ce travail procède de longues années d'observation et de recherche mais aussi de travaux réalisés avec le BIT au cours des dernières années³, sur lesquels la rédaction de mon mémoire d'habilitation à diriger des recherches⁴ m'a donné l'occasion de réfléchir de façon intégrée. Je procéderai en six étapes : Tout d'abord, j'évoquerai les transformations profondes de « la famille arabe » (1), puis les modalités de la croissance de l'activité des femmes, portée par l'essor de

¹ Merci à Michel Messu pour sa relecture attentive et constructive de ce texte.

² Des rapports et statistiques sont produits sur une base régionale, des séminaires organisés, semblant donner une consistance empirique à l'intuition de similitude culturelle (langue arabe, religion musulmane majoritaire, histoire partagée...). Je me suis déjà positionnée sur la dimension à la fois pratique, et peu fondée scientifiquement, de cette « unité ».

³ Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR); collaboration avec le BIT (bureau régional pour les Etats Arabes, Beyrouth) pour la révision, la mise en œuvre et le suivi du programme d'emploi pour les femmes du Yémen [Destremau et Abi Yaghi 2008].

⁴ « Globalisation de l'intervention sociale, reconfiguration des solidarités », soutenue le 26 janvier 2009 à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Paris V – René Descartes, sous la direction de Michel Messu.

l'éducation et des services publics, mais aussi par la nécessité économique (2). Je montrerai ensuite que leurs régimes d'emploi traversent des transformations dont une des plus saillantes est la polarisation entre emplois qualifiés, formels et protégés, et emplois précaires et informels (3), qui accuse les inégalités de répartition des bénéfices que leur avaient conférés les systèmes de protection sociale établis au cours des décennies développementalistes et leur inadéquation avec les structures familiales et de l'emploi en émergence (4). Les tensions qui traversent ces transformations différentielles se régulent partiellement par l'essor de l'emploi domestique, mais se traduisent par des ambivalences dans la promotion des droits des femmes (5). Je conclus par une réflexion sur le processus de changement social dans ces contextes.

La famille arabe bouleversée

Il semble faire partie de la « sagesse commune », surtout dans le monde occidental, que les femmes dans le monde arabe sont opprimées, mères de nombreux enfants, maintenues dans l'espace domestique et soumises à la férule d'un patriarcat rigide, encore renforcé par la montée de l'islamisme. Les lois et normes coutumières qui y régissent l'institution matrimoniale et familiale semblent avoir échappé aux influences extérieures, voire à celles du temps, pour entretenir l'image d'une grande stabilité. Toutefois, les données statistiques et les enquêtes sociologiques projettent une tout autre réalité : celle d'évolutions radicales, d'un profond bouleversement des anciennes configurations, et de trajectoires différenciées.

L'éducation a été un facteur fondamental dans les transformations démographiques. « Autrefois, les élèves formaient une population essentiellement masculine (à peine une fille pour trois garçons dans les générations nées vers 1930), aujourd'hui, l'égalité est presque atteinte dans les enseignements primaire et secondaire (90 filles pour 100 garçons dans les générations nées vers 1980) et paraît en bonne voie à l'université (66 filles pour 100 garçons dans la génération 1970) » [Fargues 2003 : 3]. L'urbanisation et la tertiarisation des économies ont également contribué à une transformation du rôle des femmes et de la place des enfants dans la famille et dans la société. Comme partout ailleurs dans le monde, ces grandes mutations modernes ont conduit à une baisse significative de la fécondité :

« L'indice de fécondité est de 3,4 enfants en moyenne par femme en 2000 dans l'ensemble des pays arabes. Ce nombre peut sembler élevé par rapport à la moyenne mondiale (2,7), mais il est faible comparé aux six à huit enfants qui étaient la norme dans la génération précédente. La fécondité a donc beaucoup diminué. En comparaison avec les pays d'Asie ou d'Amérique latine de même niveau de développement, la baisse a débuté plus tard dans le monde arabe, mais une fois amorcée, son déroulement a été plus rapide, si rapide que les annuaires internationaux, pris de vitesse, en donnent assez systématiquement des estimations supérieures à la réalité » [idem : 1].

Contrairement à une opinion répandue, le retard observé dans le monde arabe, et dans certains pays à l'égard d'autres, ne serait pas imputable au poids de l'Islam, qui freinerait le processus d'autonomisation des femmes et de progression des institutions civiques, comme le démontrent les exemples de l'Iran et de l'Algérie où la fécondité s'est effondrée alors que l'emprise de l'Islam y était forte⁵. Dans certains pays, il serait plutôt lié au poids des revenus de rente, perçus directement ou indirectement, dans les économies, qui ont permis aux gouvernements de financer

⁵ Marie Ladier-Fouladi (2009b) relie la chute très rapide de la fécondité depuis l'avènement du régime islamique en Iran à un faisceau d'aspirations modernistes partiellement engendrées sous le régime du Shah, et de déterminations amenées par les transformations économiques, de l'éducation et des marchés de l'emploi.

de très significatives politiques de développement (éducation, santé, infrastructures...) et de subventionnement de la consommation, qui ont joué en faveur d'une baisse de la fécondité. Toutefois, en abaissant le coût de l'enfant et en soutenant économiquement le modèle familial à un revenu (le modèle du *male breadwinner* ou « monsieur gagne-pain »), ils ont aussi produit un effet contraire : celui de renforcer le modèle de la femme au foyer, mère de nombreux enfants.

Ainsi, remarque Philippe Fargues, « par le double biais de l'abaissement des coûts de la fécondité et du confinement de la femme au foyer, la rente pétrolière favorisait une fécondité haute. En quelque sorte, la rente « produisait » de la population ». Toutefois, continue-t-il :

« la crise pétrolière commencée au milieu des années 1980 mit fin à ce mécanisme. La chute du prix du pétrole entraîna celle de la rente et tous les États, à l'exception des principautés du Golfe, adoptèrent bientôt des programmes de réforme économique dont les familles firent les frais. L'âge au mariage s'éleva, la tendance étant accentuée par l'habitude prise au temps de l'euphorie pétrolière de réunir une dot substantielle afin de se marier, que le prétendant mettait désormais de nombreuses années à réunir. Une fois marié, le couple mit moins d'enfants au monde, car les aspirations qu'il avait apprises à nourrir pour eux durant la période précédente étaient entrées dans les mœurs tandis que le coût de la vie ne cessait de renchérir. La succession de ces périodes économiques creusa un fossé entre les générations : les enfants de l'État providence et ceux de l'ajustement structurel » [idem : 2].

Le modèle rentier n'épuise pas la diversité des trajectoires constatées d'engagement des politiques publiques et de leurs effets socio-démographiques. Le poids relatif de « la classe moyenne », l'augmentation du niveau d'éducation et de l'activité économique des femmes dans les secteurs secondaire et tertiaire, l'urbanisation et la décohabitation ont été déterminants en Tunisie par exemple, pour produire une transition démographique aboutie en deux générations (Destremau 2010). Parallèlement, un autre mécanisme a affecté les structures familiales : la mise en place de dispositifs de protection sociale qui, tout en gardant un fondement familialiste, confèrent néanmoins des droits aux individus (enfants, personnes âgées, handicapés, femmes...). Partiellement relayée par la solidarité nationale et professionnelle, certaines formes de solidarité et d'interdépendance familiales pouvaient ainsi se relâcher [Ladier-Fouladi 2009a et b].

Les changements dans les façons de faire famille ont ainsi été profonds et rapides : l'âge moyen au mariage a reculé de plus de cinq ans en moyenne d'une génération à l'autre, sous l'effet conjugué de la prolongation des études et de la progression de l'activité professionnelle. Les familles nucléaires deviennent la règle parmi les couches moyennes urbaines, dans lesquelles la double activité se banalise. Une catégorie de femmes célibataires apparaît dans les statistiques, et dans la vie sociale, surtout parmi les femmes professionnelles ; mais « ce nouveau groupe n'a pas encore trouvé sa place véritable dans la société, et encore moins conquis sa reconnaissance par le droit. » [Fargues 2003, : 2]. Il prend toutefois des proportions importantes : au Liban, à la fin des années 1990, un cinquième des femmes de 35 à 39 ans est célibataire, et ne se marieront probablement jamais [Roudi-Fahimi et Mederios Kent 2008]. De plus en plus de femmes sont mariées avec des hommes plus jeunes qu'elles, phénomène autrefois très marginal et qui s'explique par les contraintes du marché matrimonial : les hommes jeunes pallient ainsi leur difficulté à rassembler les moyens matériels du mariage et les femmes relativement âgées, célibataires, veuves ou divorcées, « s'offrent » ainsi un compagnon de vie. Et dans une proportion non négligeable de mariages, les épouses sont plus éduquées que leur mari, souvent de plusieurs années de scolarité [Hopkins ed. 2001, Fargues 2000]. Philippe Fargues [2003] souligne que les écarts entre le droit et les pratiques réelles se creusent dans le monde arabe : le

dépassement des pères par les filles du point de vue du niveau d'instruction met au défi l'ordre patriarcal. De même, la dépendance d'une part croissante de maris à l'égard du travail de leur épouse, ou des pères à l'égard de celui de leurs filles, les conduit à « ne pas user des prérogatives que leur donne le droit pour limiter les mouvements de celle qui soutient la famille » [: 4], et à faire de nécessité vertu : le second salaire que rapportent les femmes ne peut plus être considéré comme de l'argent de poche. Dans certains cas, même, la capacité des jeunes filles à gagner un salaire contribue à retarder l'âge de leur mariage.

Les transformations sociales et économiques (et les conflits armés) ont eu aussi comme résultat l'essor du nombre de femmes isolées, avec ou sans enfants à charge, jeunes ou âgées, au point où les mécanismes de solidarité familiale, en principe en charge de leur entretien, n'y parviennent plus, voire sont écartés par des femmes qui rejettent cette tutelle contraignante. Dans ce contexte de réduction de la fertilité et de vieillissement de la population, auxquels s'ajoutent l'augmentation du chômage, la crise du logement, et l'ensemble des dynamiques de modernisation, l'idéal de la famille étendue, multi-générationnelle et solidaire, s'effrite. Les femmes sont plus que les hommes victimes de ces évolutions ; de plus en plus de femmes vivent sans soutien masculin, pas tant dans une trajectoire d'émancipation qu'enfoncées dans la solitude, la pauvreté et l'isolement, et finalement mal protégées par les dispositifs institutionnels. Ce sont elles aussi qui subissent le plus fortement la tension entre aspirations personnelles et nécessité culturelles, d'un côté, et représentations et pression sociales, de l'autre. Mais elles ne sont pas que victimes : ces transformations engendrent aussi des espaces d'autonomie et d'individualisation et reflètent l'essor d'une modernisation de la façon d'être femme dans une société arabe, plus ou moins prégnante selon les contextes sociaux. Cette mouvance vers l'autonomie s'affiche dans les magazines féminins (français notamment), lorsqu'elle concerne les femmes du Golfe, présumées dominées et invisibles ; elle est banalisée en Tunisie ou au Liban, de plus en plus courante au en Jordanie et en Syrie. Dans tous les cas elle se trouve liée à la figure de la femme professionnelle, à tous les échelons des organisations publiques et privées, nationales et internationales.

Croissance de l'activité féminine

Les chiffres officiels montrent que les taux d'activités féminins croissent rapidement dans les pays arabes, mais demeurent bien inférieurs à ceux des hommes, et à ceux d'autres régions du monde. En une ou deux générations, les taux d'activité recensés ont plus que doublé dans certains pays, ce qui représente une transformation sociale considérable. La part moyenne des femmes dans la population active atteint 27% entre 2000 et 2005 (25% pendant le précédent quinquennat), et elles représentent 36% des nouveaux entrants sur le marché du travail (contre 32% la période précédente). En témoigne le tableau ci-après [ILO 2005, The World Bank 2007] :

Table 1. Taux d'activité féminine dans les pays arabes

	1990	2000	2005
Pauvre en ressources, travail abondant	26	24	25
Egypte	28	21	22
Tunisie	22	27	31
Liban	34	33	36
Maroc	26	29	29
Jordanie	19	26	29
Riche en ressources, travail abondant	23	31	36
Algérie	24	33	38
Yémen	29	29	31
Iraq	16	20	21
Syrie	30	36	40
Iran	22	33	41
Riche en ressources, importateur de travail	19	23	26
Arabie Saoudite	16	17	18
UAE	26	36	39
Oman	16	21	24
Qatar	30	34	37
Kuwait	36	45	50
Bahreïn	29	31	31
Libye	20	28	34
ANMO	24	28	31

Source: The World Bank 2007, Staff estimates based on ILO 2005

Note: ces données sont significativement différentes de celles présentées par Robalino 2005 : 184.

Les chiffres présentés sur le tableau ci-dessus sont toutefois pleins d'incertitudes, et leurs modes de collecte et de production sont peu explicites et très disparates d'un pays à l'autre. Ils devraient certainement être revus à la hausse, si un certain nombre d'activités, en particulier informelles, devaient y être intégrées. Les enquêtes sur les emplois du temps de femmes tendent en effet à montrer que les sources statistiques sous-estiment la contribution économique des femmes arabes⁷. On peut en revanche s'étonner que le pourcentage de femmes actives soit si élevé dans les pays du Golfe. Il est vraisemblable que la raison en soit que les femmes migrantes, dont le taux d'activité est proche de 100%, sont comptabilisées dans la moyenne, avec les femmes « nationales », dont le taux d'activité est bien plus bas.

⁷ Certains pays ont cependant essayé de développer des outils de collecte de données qui permettent de saisir l'économie informelle dans ses différentes formes, et en particulier féminine : la Palestine, dans laquelle les innovations méthodologiques sont à la mesure de la volonté de rendre compte des effets de l'occupation, et la Tunisie, un des laboratoires de travaux sur l'informel, impulsés et conduits notamment par Jacques Charmes. Philippe Fargues [2003] souligne d'ailleurs que les publications internationales ont sensiblement réévalué, sans que l'on sache sur quelle base, les taux d'activité féminine fournis par les derniers recensements nationaux.

Par-delà les difficultés proprement statistiques et techniques, un certain nombre de biais reflètent et contribuent à reproduire la faible reconnaissance du travail des femmes, et ainsi leur faible valeur sociale, et par la suite économique. En effet, les termes usités pour désigner le travail en arabe, et même selon les dialectes, ne recourent pas les frontières des catégories statistiques internationales occidentalocentrées, ce qui conduit à des malentendus souvent insoupçonnés entre enquêteurs et répondants. Le terme de « travail » possède de multiples traductions en arabe, qui désignent pour certaines une simple activité laborieuse, pour d'autres un emploi salarié, d'autres encore une tâche rémunérée ponctuelle, etc., et maintes occupations féminines, quoique génératrices de revenu, n'ont pas le statut de « travail », surtout lorsqu'elles sont conduites dans le cadre du foyer. Ajoutons que, dans la plupart des systèmes de valeurs sociales, il est dégradant pour un homme de ne pas parvenir à entretenir sa famille : or, lors de la collecte des données, les pères et maris sont ceux qui répondent généralement aux enquêteurs, et ils peuvent avoir tendance à nier le fait que l'épouse « travaille », *a fortiori* dans des activités peu valorisées socialement.

Le dynamisme des secteurs publics institués dans les pays arabes au cours des décennies développementalistes et interventionnistes (1960-1980) a soutenu la croissance de l'activité économique des femmes (offre éducative, demande de travail). L'expansion des possibilités d'acquiescer un niveau d'éducation et de qualification, et l'emploi des femmes qualifiées nationales mais aussi étrangères dans les secteurs publics scolaires, universitaires et de santé en essor pendant les décennies de fort développement des services publics, ont fortement contribué à cette croissance. Les femmes sont attirées par la sécurité de l'emploi public, le fait qu'elles y font face à une moindre discrimination (reconnaissance des compétences, niveaux de rémunération) que dans le secteur privé, que les horaires de travail y sont moins pénibles, qu'elles peuvent y bénéficier de pensions de retraite anticipées (parfois après huit ou dix ans de cotisation seulement), de congés de maternité, parfois de solutions de garde pour leurs enfants, ce qui permet un aménagement peu contradictoire entre leur rôle d'épouse et de mère et leur statut d'employée. En 1987, la concentration des femmes actives employées recensées dans le secteur public est de 51% en moyenne dans la région. Dans la plupart des pays arabes, elle s'est réduite depuis les ajustements structurels, soit à cause d'une croissance plus forte dans le secteur privé, soit en raison d'une déféminisation générale de la population active et/ou employée, comme en Egypte⁸ [The World Bank 2004 : 4-77]. Bien que ces femmes soient généralement éduquées et issues de classes moyennes et supérieures, elles tendent à se concentrer aux échelons inférieurs des emplois publics, fortement féminisés.

L'accroissement de l'activité des femmes n'est pas uniquement le produit des progrès de l'éducation. De plus en plus, il résulte de facteurs économiques : le chômage des hommes, la perte de valeur des revenus publics, la contraction des revenus migratoires font que les hommes dépendent de plus en plus du travail des femmes. Il continue pourtant d'exister un écart significatif entre le taux d'activité des femmes mariées et des célibataires⁹, qui indique qu'il n'est

⁸ Des pays sur lesquels les données sont disponibles (et comparables), l'Algérie est le pays où la concentration des femmes dans le secteur public est la plus forte (plus de 85% de l'emploi féminin total en 1990, en légère régression par rapport aux années 1980). En 1988, la Jordanie (54%) où le taux de participation féminine s'est multiplié par plus de trois entre 1984 et 1996, et l'Egypte (66%) se distinguent elles aussi par de fortes concentrations qui tendent à décroître au cours des années suivantes (57% en 1998 pour l'Egypte). En Syrie, cette proportion est de 42% dans les années 1990, mais elle n'est que d'environ 20% en Tunisie et dans les Territoires palestiniens, de 14% au Liban, et de 7% au Maroc, ce qui corrobore la moindre place de l'Etat social [The World Bank 2004 : 4-77].

⁹ Pour l'ensemble du monde arabe couvert par les enquêtes fécondité des années 1990, pour la tranche des 25-29 ans, le taux d'activité était de 31% pour les célibataires et de 18% pour les mariées [Fargues 2003 : 2].

pas encore tout à fait toléré pour une femme mariée d'avoir une activité professionnelle hors du foyer. Il serait fréquent que, lors de leur mariage, les femmes employées dans l'industrie se rabattent sur des tâches exécutées à domicile, sortant ainsi des statistiques de l'emploi formel et de l'activité [Moghadam 2005]. Les patrons du secteur privé jouent le jeu : ils tendent à encourager les femmes à quitter leur emploi lorsqu'elles se marient ou tombent enceintes, pour respecter la coutume, mais aussi pour éviter de devoir tolérer des absences pour maladie d'enfant ou priorité familiale.

Si l'essor de l'activité des femmes engendre des tensions entre leurs différents rôles sociaux, caractéristiques du changement structurel des rôles au sein de la société qu'il entraîne, il se produit également selon des modalités très différentes, configurant un marché du travail féminin segmenté.

Segmentation de l'emploi féminin

La force de travail féminine croît de 5% par an en moyenne : une combinaison de l'augmentation des taux de participation, soutenus par des aspirations, des besoins, un relâchement des crispations patriarcales et la baisse des taux de fécondité, d'une part, et d'autre part de l'accroissement de la population en âge de travailler, gonflée par la structure de répartition des populations par âge. Dans ce contexte, les dynamiques sociales, démographiques et économiques ont un impact important sur les modes d'intégration des femmes dans les marchés du travail et sur leur statut au sein des marchés du travail, leur statut social en général et leur valorisation singulière en tant que femmes.

Les vagues de femmes éduquées sortant des écoles et universités nationales ont pu peu à peu remplacer celles qui avaient été « importées » depuis les années 1960 et 1970 pour pourvoir les emplois d'éducation (Soudanaises, Egyptiennes, Irakiennes...) et de santé (Indiennes, Philippines...) que requérait le développement des services publics. Mais la contraction des dépenses publiques affecte fortement leurs débouchés : les plus éduquées sont aujourd'hui celles qui ont le plus de difficulté à intégrer le marché du travail [The World Bank 2007]. Ainsi, dans une famille (très) nombreuse de la bourgade yéménite où j'ai passé plusieurs années égrenées sur plus de deux décennies, les filles aînées ont poussé assez loin leurs études supérieures. Mais elles ont dû mettre en péril leurs chances de se marier : si le fiancé acceptait d'attendre la fin de leur cursus, les familles respectives craignaient de voir passer leur chance. Et si ces filles ont bien trouvé un emploi public qui correspondait à leur formation, celui-ci s'est fait attendre, et le salaire n'est pas à la hauteur des ambitions : il ne les fera pas significativement changer de mode de vie et vivre une rupture de mobilité ascendante par rapport à leurs parents. La quatrième fille, du coup, s'est vue mariée à quatorze ans : trop d'incertitudes pesaient sur une voie professionnelle.

Un secteur d'emploi croît cependant, qui absorbe une proportion des jeunes filles et femmes éduquées inconnue, peu visible dans les statistiques, mais que les travaux de terrain montrent comme importante : celui des ONG. Qu'elles soient paraétatiques, de service social, caritatives ou d'engagement et financées par des bailleurs étrangers, elles emploient une main-d'œuvre diversement qualifiée et professionnalisée, mais qui tend à acquérir une identité [Ben Nefissa et alii (eds.) 2004]. De même, l'engagement des femmes dans les emplois de bureau, de commerce

et dans les centres d'appel, qui prennent de l'essor dans les pays du Maghreb et du Levant, se renforce. Les femmes les plus qualifiées, toutefois, qui se trouvent en concurrence avec des hommes, dans des emplois bien rémunérés, rencontrent des barrières discriminatoires à l'entrée, qui alimentent le taux de chômage et le différentiel salarial¹¹.

Pour les femmes de faible qualification formelle, certaines branches d'emploi, fortement féminisées et mondialisées, se développent depuis les années 1990 et les vagues de libéralisation économique : les tâches agricoles dans la grande agriculture capitaliste irriguée ou sous serre (comme en Jordanie ou au Maroc) ; les usines d'assemblage textile pour l'exportation, souvent érigées par des capitaux internationaux (comme en Egypte, en Jordanie et en Tunisie) ; ou encore le tourisme. L'emploi de femmes « locales » dans ces branches fortement internationalisées et aux capitaux mobiles s'effectue dans un contexte de concurrence avec d'autres bassins d'emploi potentiels, ou avec la possibilité d'embaucher des femmes migrantes, voire des hommes ou des enfants, hors de toute protection sociale ou légale¹². Une forte pression est exercée sur les normes légales et, plus encore parfois, les normes sociales et culturelles du travail féminin. Un travail sociologique et ethnographique montre ainsi l'effet de ce type d'emploi, dans lequel s'engagent les femmes tant par nécessité économique que par souci d'autonomisation et refus de se soumettre à la reproduction d'un modèle d'existence, sur la reconnaissance sociale de leur statut. Les femmes pauvres et peu éduquées des zones rurales ou des camps de réfugiés, employées dans la zone industrielle jordanienne mettraient, de ce fait, leur réputation en cause et rencontreraient des difficultés à se marier [El-Abed 2009].

Ces nouveaux pôles d'emplois, promus par les Etats et les organisations internationales au nom de la croissance et de l'intensification des investissements étrangers, ne parviennent pas à absorber les nouvelles actives, ni en quantité, ni en qualité. Les taux de chômage déclaré¹³ des femmes sont très élevés. Le sous-emploi, les petits boulots, les activités informelles progressent parallèlement, souvent accompagnés et financés par des programmes de microcrédit qui y projettent, comme objectifs socio-politiques, des voies d'émancipation et de promotion, voire de libération, des femmes [Destremau et Abi Yaghi 2008]. Selon les données disponibles, plus de 40% de l'emploi féminin est informel en Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte et Syrie [ILO 2002]. La confrontation d'études de cas de différents pays (Liban, Egypte, Tunisie, Yémen et Palestine), conduite dans le cadre du projet de recherche du BIT cité ci-dessus, a non seulement mis au jour de fortes différences entre configurations nationales, mais aussi diverses relations avec des processus socio-économiques à la fois plus discrets et plus profonds. Notamment des processus d'appauvrissement, avec leurs dimensions de genre, qui placent des femmes de plus en plus sollicitées pour contribuer au revenu familial, mais pour autant toujours peu reconnues comme travailleuses dans des confits de normes et d'acceptabilité sociales. Ainsi, en Tunisie, l'informel féminin est plutôt le produit de la flexibilisation du marché du travail salarié. Au Yémen, il se love dans les anciennes relations de dépendance sociale ou le travail à façon du *souk* et croît dans les interstices de l'urbanisation (petit commerce, emploi domestique, mendicité, couture à façon, fabrication de pain...). En Palestine, le développement d'activités de survie (qu'il est presque

¹¹ Citant une source que je n'ai pas réussi à retrouver (le tableau 22 du Arab Human Development Report 2002 du PNUD), V. Moghadam [2005] avance que les écarts dans les revenus du travail estimés entre hommes et femmes seraient d'un facteur de 3 à 4 environ pour la Tunisie, l'Iran et la Jordanie.

¹² Dans certains pays, on observe une remasculinisation de branches dans lesquelles les femmes s'étaient insérées, mais aux conditions de rémunération dévalorisées établies pour elles [Van Aken 2005].

¹³ Je ne saurais suffisamment prévenir des risques de surinterprétation de ces taux, qui sont totalement construits par conventions administratives, dont les catégories favorisent l'enregistrement des diplômés. En outre, il existe une forte porosité entre chômage et inactivité, surtout chez les femmes.

fallacieux de qualifier d'informelles, tant le formel est fantomatique) s'inscrit dans le cadre d'une occupation qui a fait se succéder une situation d'isolement draconien à celle de réserve de main-d'œuvre pour Israël, qui prévalait jusqu'aux années 1990. Au Liban, c'est avant tout de « débrouille » de ménages appauvris par les années de guerre, déplacés ou privés de moyens de survie (terres, boutique, emploi) qu'il s'agit. L'Égypte est plus proche, probablement, de nos représentations de l'informel dans les pays en développement : surpopulation, pauvreté endémique, très faibles salaires et pensions y alimentent un « secteur » de petits boulots, commerce de rue, petits services à la personne, petite production marchande.

Ces transformations des régimes d'emploi des femmes, qui accompagnent la libéralisation et la désétatisation des marchés du travail, contribuent à leur segmentation et leur polarisation selon des lignes de genre, de nationalité et de statut, en particulier la protection légale et sociale au travail [Destremau 2008b, 2009b].

Les femmes, la protection sociale et l'ordre familial

Les États arabes modernes ont tenté d'étendre le spectre des droits sociaux des femmes, en élargissant leur accès à l'éducation et à l'emploi et en leur accordant des droits individuels et dérivés à l'assurance sociale. Cependant, ces mesures ne couvrent quasiment que les employées du secteur public et de quelques grandes entreprises privées, et ne sont pas parvenues à couvrir les femmes qui se consacrent à des petites activités marchandes, considérées informelles presque « par nature », ou celles qui travaillent dans les entreprises familiales (surtout dans l'agriculture). Elles ne se sont pas non plus adaptées aux transformations sociales et familiales (décohabitation, éclatement fonctionnel des familles étendues, divorces, séparations, célibat des femmes...), à la croissance des niveaux éducatifs des femmes, à la désintégration des familles étendues et aux besoins qui en découlent quant au *care* des personnes âgées, des handicapés et des enfants.

Dans tous les pays de la région, les dispositifs institutionnels d'assurance sociale et de lois du travail ont été conçus pour minimiser l'incompatibilité entre l'activité économique des femmes et leur rôle comme *carer* des dépendants du foyer. Il en va ainsi des congés de maternité ou parentaux et de la retraite anticipée. L'âge légal de la retraite et les périodes cotisées requises sont soit égaux pour les hommes et les femmes, soit en faveur des femmes. Les périodes minima de contribution sont plus courtes pour les femmes, et les déductions effectuées en cas de retraite anticipée plus faibles également [Robalino 2005: 77-79]¹⁴. Leurs salaires moyens plus bas que ceux des hommes et leurs possibilités de se retirer plus tôt que les hommes réduisent le montant des pensions versées aux femmes. Ainsi, si les prestations d'assurance sociale engendrent pour leurs bénéficiaires des formes d'autonomie matérielle au titre de leur statut de travailleurs ou d'ayant droit familial, leur faible niveau et couverture sembleraient plutôt renforcer les solidarités familiales (par subsidiarité), que les affaiblir.

Les lois d'assurance sociale continuent généralement de considérer les hommes comme les principaux pourvoyeurs, et les femmes avant tout comme des mères, dont les revenus demeurent complémentaires. Elles incluent de fait des facteurs incitatifs à ce que les femmes se marient et

¹⁴ L'âge légal est généralement de 60 ou 55 ans pour les femmes, souvent de cinq ans inférieur à celui des hommes. En Algérie, Bahraïn, et au Yémen, les périodes contributives requises sont inférieures pour les femmes. L'âge minimum pour une retraite anticipée est le plus souvent plus bas pour les femmes : 35 ans au Bahraïn et en Jordanie (40 et 45 ans pour les hommes respectivement) ; 40 ans en Égypte (le même que pour les hommes) ; 45 ans en Algérie et au Yémen (50 ans pour les hommes dans les deux pays) ; 50 ans en Tunisie et 55 ans au Maroc (idem pour les hommes) et 60 ans en Libye (62 ans pour les hommes).

aient des enfants. Au Liban, les femmes ont droit à une pension anticipée si elles se marient et laissent leur emploi pendant la première année de leur mariage ou à une somme forfaitaire si elles démissionnent pour s'occuper de leur famille. Les allocations familiales sont généralement versées directement aux hommes ; au Liban et en Tunisie, elles ne sont pas versées si l'épouse est employée. En Algérie et au Koweït, l'État complète les revenus familiaux des affiliés assurés avec des allocations destinées à subvenir à l'éducation des enfants, qui sont automatiquement ajoutées au salaire des hommes, présumés abonder toutes les dépenses familiales [Hijab 2003: 20]. Les mesures « favorables aux femmes » peuvent encourager les employeurs à se défaire des femmes employées lorsqu'elles se marient pour éviter d'avoir à payer pour les congés et prestations maternité, affectent leurs possibilités de faire carrière et peuvent renforcer leur dépendance à l'égard des hommes, qu'il s'agisse de leur père, frère ou époux¹⁵.

Les femmes divorcées et veuves sont peu protégées par les dispositifs d'assurance sociale. Le plus souvent, elles ne peuvent percevoir la pension de leur époux qu'à des conditions restrictives (et bien entendu que lorsqu'il y aurait eu droit). Dans la plupart des pays arabes, les règles de versement des pensions aux survivants pénalisent les femmes qui font le choix de travailler, et ne sont versées qu'aux veufs incapables ou aux veuves inactives. Elles favorisent en revanche les filles non mariées. Dans des régions où la polygamie existe encore, les femmes peuvent traverser des problèmes sérieux si leur époux meurt, dès lors que plusieurs systèmes ne reconnaissent qu'une des épouses comme ayant-droit. De toute façon, les pensions au survivant sont de faible montant, et de nombreuses veuves en Egypte ou au Yémen, par exemple, n'en ont pas du tout parce qu'elles ne détiennent pas de carte d'identité. Les femmes divorcées ou veuves sont en fait réputées pouvoir -voire devoir- retourner chez leurs parents, ou être prises en charge par un des hommes de leur famille d'origine jusqu'à un prochain mariage et donc demeurer, leur vie durant, dépendante d'un homme qui leur doit subsistance. Dans les faits, toutefois, de plus en plus de femmes ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, retourner en tutelle familiale, et vivent seules. Lorsqu'elles se remarient, elles doivent le plus souvent laisser leurs enfants dans la famille du père de ceux-ci, au-delà de la petite enfance. A de très rares exceptions près (comme en Tunisie), la loi ne prévoit le versement d'aucune pension alimentaire, ni de prestation compensatoire, incorporée dans la dot qu'elles reçoivent à leur mariage.

Un des domaines dans lesquels les dispositifs de protection sociale sont le moins adéquats aux besoins et aux changements sociaux en cours, est celui des services de soin aux personnes âgées et aux enfants¹⁶. Si les dispositifs sociaux prévoient que les femmes puissent cesser leur activité pour des raisons familiales, lorsqu'elles sont employées légalement, peu envisagent finalement de faciliter la conciliation entre emploi féminin et responsabilités familiales si elles ne le font pas. Or, alors que les familles décohabitent fréquemment lorsqu'elles migrent vers ou dans la ville, les dispositifs classiques de garde d'enfant par un parent au foyer sont de moins en moins praticables. L'offre publique de services de garde d'enfant est fréquemment inexistante, ou très sporadique, et il existe très peu d'offres de prestations dont les coûts soient mutualisés, ou en partie pris en charge part des subventions, de façon à en permettre un large accès. Si quelques grandes entreprises ou administrations possèdent des crèches et garderies pour les enfants de leurs employées, et que des fondations et associations caritatives et/ou religieuses s'investissent également dans l'ouverture de crèches et de jardins d'enfants, c'est avant tout le secteur privé

¹⁵ Entretiens conduits au Yémen, 2000.

¹⁶ Les personnes âgées représentent encore moins de 10% de la population dans la plupart des pays, mais les enfants de moins de quinze ans toujours près de la moitié.

marchand (et néanmoins caritatif) qui a développé ce type de service, financièrement inaccessible au plus grand nombre. La difficulté à trouver des solutions de garde d'enfants (ou leur coût prohibitif) pèse lourd en faveur du choix du travail à domicile pour les femmes peu formées, forme d'activité compatible avec les normes de conduite dictées par « la coutume » et en particulier avec le fait de rester avec ses enfants en bas âge.

Ce qui apparaît très massivement comme une réponse aux besoins de garde d'enfant (et, de façon encore limitée mais croissante, de soin aux personnes âgées) est l'emploi de domestiques, le plus souvent résidant au domicile de leur employeur¹⁷. Les pays du Moyen et Proche Orient constituent un des marchés les plus larges d'emploi de domestiques migrantes, surtout originaires d'Asie. Dans les pays du Golfe et de la Péninsule arabique, comme au Liban, en Jordanie et en Israël, près de 100% des employées domestiques sont des migrantes, surtout de l'Asie et de l'Afrique. Dans d'autres pays arabes, les migrants représentent une part plus réduite, mais en croissance, de l'offre marchande de travail domestique. En Egypte, dans les pays du Maghreb et en Turquie, l'emploi de domestiques migrantes résidentes est l'apanage de la classe la plus riche, et le marché est toujours approvisionné par des migrants ruraux récemment urbanisés et, parfois (Egypte, Maroc), par des enfants. Encadrée par les lois sur l'immigration, sur la résidence et sur le travail, la place massive des employées domestiques immigrées dans la reproduction sociale peut se lire comme la cristallisation d'une tension non résolue dans les régimes de citoyenneté des femmes et des hommes, des nationaux et des migrants à leurs diverses positions relatives, tension exacerbée dans le monde arabe mais présente dans bien d'autres régions du monde également.

L'évolution des systèmes de protection sociale depuis une vingtaine d'années dessine, globalement, une double tendance. D'une part, les protections du travailleur tendent à devenir moins sociales, plus résiduelles (ne serait-ce que du fait de la perte de valeur des pensions, et de la dégradation des services publics de santé) et plus privatisées. D'autre part, comme ailleurs, les nouveaux dispositifs d'assistance foisonnent, selon deux modalités. La première, caritative, privée ou publique, prend les veuves, divorcées, femmes de prisonniers (aux côtés des orphelins, des handicapés, et des personnes âgées isolées) comme cibles privilégiées, y voyant l'image même du pauvre méritant. Ces actions sont toutefois généralement entendues dans une perspective familialiste et subsidiariste : la bienfaisance, la charité, l'aumône, l'assistance ne sont pas *responsables* de ces femmes, qui demeurent en principe à la charge (légale, morale) des hommes de leur famille¹⁸. La seconde modalité, plus technocratique et empreinte de rationalité économique, consiste en des dispositifs « actifs » et conditionnels, au titre du développement social, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et de la rentabilité des dépenses sociales. Les femmes, surtout au titre de mères de famille et de travailleuses peu qualifiées, sont devenues des cibles préférées des dispositifs participatifs, de « promotion » et de micro-finance, souvent mis en œuvre dans un cadre local et décentralisé, qui sont supposés les doter de qualifications et de moyens d'entreprendre.

Ces actions préventives, réparatrices ou compensatoires d'une vulnérabilité spécifique des femmes (du fait de discriminations sociales *de facto* dans l'accès à l'éducation ou à l'emploi, ou du fait qu'elles gardent la charge des enfants après un divorce ou de la migration des hommes de

¹⁷ Voir notamment mes travaux [Destremau 2002 et 2007] et Esim et Smith 2004, Albuero et Abella 2002, Dias et Jayasundere 2001, Jaber 2005, Jureidini 2002, 2003, Jureidini et Moukarbel 2004, Moreno-Fontes 2004, Mundlak 2005.

¹⁸ D'ailleurs au Yémen la caisse d'assistance établie par l'Etat est désignée du même terme (proche de « tutelle ») que l'obligation d'aliment.

la famille) tendent à faire progresser les responsabilités et la reconnaissance des femmes comme actrices et interlocutrices des institutions et organisations de développement social. Toutefois, elles reposent sur le principe (individuel) de leur intégration au marché, et s'avèrent faiblement efficaces à améliorer la situation (collective) des femmes actives des pays arabes en termes de droits économiques et sociaux, soumis aux évolutions des marchés du travail, aux codes de statut personnel et à la pénétration du libéralisme économique et des investissements étrangers, marginale dans certains pays, et plus importante dans d'autres. De surcroît, bien qu'adaptative et innovante dans ses principes et ses modes d'action, l'action sociale ne parvient pas à résoudre le décalage entre la norme des représentations, reflétée dans la norme des politiques sociales, d'une part, et les transformations sociales qui engendrent une autre réalité vécue d'autre part. Ce décalage, s'il est comparable à celui constaté dans d'autres régions, ici encore semble renforcé par une résistance plus forte des représentations idéalisées de l'ordre social, selon lesquelles les femmes continueraient à bénéficier de la protection du cadre social, familial et moral codifié dans des règles coutumières à base religieuse et légale. Effrité par les pratiques et l'affaiblissement de sa fonction de solidarité, ce cadre est aussi ébranlé par les aspirations des femmes à l'autonomie, y compris au prix de ruptures. En cela elles se trouvent soutenues par un autre idéal : celui des normes morales véhiculées par les interventions internationales, pour une citoyenneté universaliste, libérale et individualiste, qui présupposerait l'égalité entre hommes et femmes du point de vue des droits humains.

Régimes sexués de citoyenneté sociale et promotion des droits des femmes

Les relations entre solidarités de proximité et dispositifs formalisés de protection sociale sont loin d'être univoques ou uniformes dans la région. Dans certains pays (tels la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie), le salariat, la protection sociale et les services publics ont accompagné, voire soutenu, le recul des anciennes solidarités, alors que dans d'autres (comme le Yémen, le Liban), leur insuffisance a peu entamé les liens familiaux et communautaires [Longuenesse et alii., 2005]. Le tournant des années 1990 (appauvrissement et hausse des inégalités, privatisation et dégradation des services publics) a provoqué un renforcement des dispositifs publics d'assistance et de développement local, une tension autour des solidarités familiales et l'essor de nouvelles organisations philanthropiques, qui comblent les insuffisances et prennent le relais des premières et des secondes. Parfois conçu au plan national et articulé avec les politiques publiques, l'activisme charitable prend aussi des formes localisées et particularistes. Le sujet de l'action sociale est appréhendé tantôt comme citoyen, tantôt comme travailleur, comme consommateur ou comme appartenant à des collectifs identitaires, de proximité ou d'interconnaissance. Si le droit social demeure un mode d'accès convoité aux protections et prestations offertes par les politiques sociales, les nouveaux dispositifs d'assistance sollicitent et tendent à renforcer d'autres critères catégoriels et fonctionnels, voire les relations de clientélisme, d'affiliation ou de reconnaissance.

La mise en forme sexuée des droits sociaux est d'autant plus différenciée entre hommes et femmes qu'elle s'appuie sur et s'articule avec une division très sexuée des rôles familiaux. Or, dans la plupart des pays arabes, les régimes sexués de citoyenneté sociale reposent implicitement et explicitement sur la construction de catégories où le statut de la femme travailleuse serait second et même dommageable à l'exercice de son rôle en tant qu'épouse et mère. Ainsi, les femmes salariées du secteur public ont bien des droits sociaux, mais ces derniers, loin de les

dégager en tant qu'individus de la sphère relationnelle familiale, tendent à manifester et à reproduire leur dépendance à l'égard des hommes. Les jeunes filles accèdent plus facilement au statut de travailleuses, mais ce statut demeure entaché d'une tutelle paternelle prédominante (sur son propre jugement et sur celui de l'employeur), et de surcroît limité dans le temps, tant cette période est considérée comme transitoire et devant inéluctablement (est-il espéré) se clore par un mariage qui affaiblira encore le poids des déterminations professionnelles dans la conduite de son existence.

Il faut néanmoins considérer ces paramètres structurels comme des *lignes de tension*, animés de puissantes dynamiques et forces. Les progrès de l'éducation, mais aussi les conflits armés et les nécessités économiques des ménages contribuent à engendrer des changements, qui se diffusent dans les sphères du travail et de la famille. En outre, le modèle de dépendance des femmes est mis à l'épreuve par la croissance du nombre de femmes vivant seules, avec ou sans enfants, et dont la protection sociale et juridique ne peut plus passer par un homme. La définition d'une citoyenneté féminine à base familiale et familialiste est mise en tension par l'affaiblissement des protections que fournit aujourd'hui la famille. L'inefficacité relative des modes formels de protection sociale et des solidarités et modes de régulation « traditionnels » à faire face aux transformations sociales a engendré des espaces d'autonomie dans lesquels se nichent à la fois des situations de vulnérabilité, de nouvelles solidarités et des trajectoires d'individualisation.

L'*état* de femme (fille, mère, épouse) évolue dans la plupart des pays arabes, quoique à des rythmes différents, vers une plus grande individualisation. Influencés par les normes internationales, de nouveaux modèles de réussite sociale et d'exemplarité émergent, construits sur plusieurs registres, hybrides, qui arrachent l'identité féminine au seul registre de la famille. Un nouveau militantisme, individuel et collectif, prend possession des ouvertures ménagées par le desserrement du contrôle étatique et l'érosion de la base économique de la domination patriarcale, et structure une remise en cause, encore timide dans la plupart des pays, des ordres établis.

Depuis les années 1990, une nouvelle génération d'organisations dites « de la société civile » et impliquant de plus en plus les femmes, prend le relais de celles qui s'étaient inscrites dans les mouvements nationalistes, souvent fortement étatisées, enchâssées dans les mouvances de modernisation et de développement. Comme la génération précédente, ces nouvelles formes d'engagement sont marquées par une tension entre tendances séculières et religieuses. Et tout autant, voire plus, elles reposent avant tout sur la participation de femmes originaires des couches aisées ou moyennes de la population, dotées de « capitaux » linguistiques, sociaux, culturels, internationaux, et qui ne sont pas toujours sensibles aux problèmes que peuvent rencontrer celles des milieux plus modestes, ou marginalisés. Bayat [2000] caractérise ces organisations en quatre types, plus ou moins représentés selon les pays, la tolérance des régimes, la pénétration des organisations internationales et de l'islam social : des organisations motivées par la religion ; des associations charitables classiques, essentiellement dirigées par des membres des classes supérieures, et ayant incorporé des fonctions de développement (microcrédit, formation, développement communautaire) ; des ONG professionnelles, conduites par des professionnels des classes moyennes et supérieures et des experts du développement, engagés pour des motifs humanitaires ou leur intérêt personnel ; et les ONG sponsorisées par l'Etat. Mobilisées autour de diverses causes et activités, dont la promotion des femmes, certaines sont essentiellement féminines, d'autres impliquent hommes et femmes. Leur essor dans la plupart des pays arabes s'explique par la croissance de besoins sociaux non satisfaits par un Etat en retrait ; par les

politiques de financement des donateurs extérieurs, qui ont favorisé les ONG aux Etats ; et par un large consensus, toutes tendances politiques confondues, sur la nécessité d'une plus grande implication de la « société civile », pour des raisons diverses, qui vont de la substitution des secteurs publics dans l'offre de services sociaux, à la lutte contre l'islamisme fondamentaliste, en passant par l'*empowerment* des femmes, le développement du marché et de la sécurité, la démocratisation et la participation. Si certaines de ces organisations sont porteuses de revendications ou d'aspirations au changement social et politique, une bonne partie se confine à des rôles de fourniture de services sociaux.

L'essor de nouvelles formes d'engagement a favorisé une plus grande prise de conscience à l'égard des droits civiques, et plus généralement des Droits de l'homme, et l'émergence de la question des droits des femmes [Al-Ali 2002, Naciri 1998], sous l'effet de la pénétration des organisations internationales notamment. La réduction des inégalités de droits civiques et politiques entre hommes et femmes fait partie des entreprises de « normalisation » du monde arabe à l'égard du reste du monde. Ces mouvements ont favorisé la progression des droits politiques des femmes, et ménagé des ouvertures démocratiques, du pluralisme politique et la participation à des processus électoraux ouverts aux femmes, dans le cadre d'Etats qui demeurent pour la plupart autoritaires. Ces tendances, articulées avec les entreprises de globalisation des Droits de l'homme, de la démocratie et du féminisme, sont néanmoins mises en tension d'une part avec les résistances identitaires et politiques à l'occidentalisation des modes de gouvernement, et à la pénétration de valeurs à prétention universelle ; et d'autre part avec les poussées conservatrices à un resserrement de l'étau familial et patriarcal sur les femmes. En outre, comme on l'a vu plus haut, si les droits civiques et politiques apparaissent comme une dimension fondamentale de la citoyenneté, leur impact est limité par la faiblesse des protections économiques et sociales dont peuvent bénéficier les femmes pauvres ou vulnérables (Destremau 2008a et 2009a).

Or, la multiplication du nombre d'associations et d'organisations « de la société civile » impliquées dans la « promotion » des femmes n'a pas débouché sur une progression systématique de leurs droits sociaux : une bonne partie est suscitée par l'existence d'une offre de financements extérieurs et peu ancrée dans les conditions de vie concrètes et l'expérience pratique des femmes ; une autre impliquée directement dans l'offre de service qui compensent le retrait ou l'insuffisance d'autres offres accessibles (crèches, soins aux handicapés, etc), mais pas selon des modes militants.

L'implication de femmes dans ces associations au titre de professionnelles, si elle contribue à leur procurer de l'emploi, ne transforme pas nécessairement leur statut de travailleuse ou de citoyenne, pas plus qu'elle ne promeut la progression de leurs droits et de l'égalité de genre, tant ces associations et organisations tendent à suivre des schémas caritativo-paternalistes, ou hiérarchiques, rigides et autoritaires, qui n'en font pas des lieux d'apprentissage de la participation démocratique, de promotion de statuts valorisants ni même de fourniture de protection sociale, mais souvent des arènes de confirmation des positions sociales antérieures, comme l'affirme Bayat et comme une récente expertise au Yémen m'a permis de le montrer¹⁹. Les stricts contrôles auxquels elles sont soumises de la part des autorités limitent encore un peu plus leur portée émancipatrice et leurs effets en termes de consolidation des droits politiques. Et

¹⁹ Evaluation d'un projet de développement et de promotion des femmes des zones rurales s'appuyant sur le renforcement des associations de la société civile, novembre 2008.

peu de femmes participent au pouvoir et à la représentation politique, aux mouvements organisés (syndicats, partis politiques) et aux cercles de décision.

Réflexions conclusives

Un objectif de ce texte était de brosser une description du changement social et des dynamiques et conditions qui le caractérisent, tel qu'il peut être appréhendé du point de vue de la situation des femmes. L'autre était d'en tirer une réflexion sur la construction du changement social dans cette région et la façon de le penser. Les « femmes arabes » (surtout lorsqu'elles sont musulmanes) représentent un champ d'exercice favorisé de projets d'intervention exogènes volontaristes, reposant sur une vision du changement social en termes de chaînes de production d'effets corrélés et de déterminismes sociaux (tels que : l'éducation des filles contribue à réduire le taux de nombre d'enfants qu'elles mettront au monde, le travail favorise leur liberté et leur autonomie...). Malgré le peu de place qu'il accorde à l'immense diversité de leurs états et trajectoires, ce travail montre que le changement social, envisagé du point de vue de la situation des femmes, ne peut pas plus être ramené à de tels déterminismes qu'au jeu des capacités, choix et volontés individuels d'agir, et pas plus enfermé dans des logiques endogènes que considéré comme dépendant de l'aiguillon des facteurs exogènes. Il absorbe l'influence des interventions de développement et de transformation des normes (sociales, juridiques, politiques...) en les transformant, parfois en y résistant, parfois en les instrumentalisant. Il est le produit de logiques politiques et pratiques très différenciées, qui affectent les identités, les statuts, les institutions et les relations sociales. Et il engendre de nouveaux fondements de différenciation et d'inégalité, de nouveaux moyens d'action et de nouveaux rôles sociaux, de nouvelles dynamiques de réflexivité, systèmes de représentations et de valeurs, qui deviennent des ingrédients du changement.

De surcroît, le changement social ne peut se trouver légitimement enfermé dans des visions normatives à prétention universaliste, qui ne promeuvent qu'un seul modèle d'émancipation et d'autonomisation de l'individu (ici de l'individu – femme) , en faisant fi de la diversité et de la complexité des enchevêtrements de possibles et de contraintes auxquels chaque individu doit faire face. Les aspirations et engagements reflètent des systèmes de valeurs, de croyances et de convictions différents, situés, et la « question » des femmes du monde arabe est en particulier investie d'enjeux et de tensions qui suscitent des conflits parfois violents entre courants féministes, militants, et modernisateurs. Finalement, le changement envisagé au prisme du statut et des rôles des femmes arabes ne peut être pensé simplement comme une transformation mécanique sous l'effet des changements structurels (dans l'ordre politique, économique, institutionnel...), mais comme une forme d'acceptation sociale partagée dans l'ordre des représentations, des sentiments et des attentes.

Références

AL-ALI Najde S., 2002, « The Women's movement in Egypt, with Selected References to Turkey », UNRISD, Civil Society and Social Movements Programme Paper n° 5, April.

ALBURO Florian, ABELLA Danilo, 2002, « Skilled labour migration from developing countries: study on the Philippines », in *International migration papers* n° 51, International migration programme, ILO, Geneva.

BAYAT Asef, 2000 , « Social Movements, Activism and Social Development in the Middle East », UNRISD, Civil Society and Social Movements Programme Paper n° 3, November.

BEN NEFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH N., HANAFI Sari et MILANI Carlos (eds.), 2004, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala / Cedej

DESTREMAU Blandine et ABI YAGHI Marie-Noëlle, 2008, « The social protection challenge: How can informal workers enjoy social rights in Arab countries? A regional gendered perspective » in Esim, Simel and Pozzan, Emanuela (eds.): *Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States*, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR), 64: A paraître.

DESTREMAU Blandine, 2002, « L'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen » in: Destremau, B. et Lautier, B (eds) : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, p: 327-351, PUF, Paris.

DESTREMAU Blandine, 2007, « The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries », document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

DESTREMAU Blandine, 2008a, « Les droits humains, des droits sociaux pour les plus pauvres des pays en développement? » in « *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ?* », sous la direction de Jean-Paul Domin, Paris, l'Harmattan, Association d'Economie Sociale, pp. 109-124.

DESTREMAU Blandine, 2008b, « Les enjeux de la protection sociale dans les pays de la méditerranée méridionale et orientale », in « *Où va la protection sociale ?* » sous la direction d'Anne-Marie Guillemard, collection Lien social, PUF, 2008, p: 203-221.

DESTREMAU Blandine, 2009a, « Les droits sociaux à l'épreuve des droits humains : les limites de la solidarité internationale », *Penser le politique en Amérique latine*, sous la direction de Natacha Borgeaud-Garcianda, Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizzani, 2009, Paris, Karthala, pp. 149-164.

DESTREMAU Blandine, 2009b, « Etat social, dynamiques des marchés du travail et protection sociale au Moyen-Orient », in Auvergnon, Ph., *Emploi et protection sociale : de nouvelles relations ?*, Presses universitaires de Bordeaux, pp. 379-407.

DESTREMAU Blandine, 2010, « La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique » in Catusse, M., Destremau, B., Verdier, E. (dir), *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb*, Paris, IREMAM/ Karthala, pp. 129-172.

DIAS Malsiri, JAYASUNDERE Ramani, 2001, « Good Practices to Prevent Women Migrant Workers from Going into Exploitative Forms of Labour », Sri Lanka Case Study, Gender Promotion Programme, GENPROM Working Paper n° 9, Series on Women and Migration, ILO Office, Geneva.

EL-ABED Oroub, 2009: "The impact of Paid Work on Young Women's lives in Jordan", rapport d'étude réalisé pour FAFO Norvège, à paraître.

ESIM Simel, SMITH Monica (eds.), 2004, *Gender and migration in the Arab States. The case of domestic workers*, ILO Regional Office for the Arab States, Beirut.

FARGUES Philippe, 2000, *Génération arabes. L'alchimie du nombre*. Fayard.

FARGUES Philippe, 2003, « La femme dans les pays arabes: vers une remise en cause du système patriarcal ? », *Populations et Sociétés*, Numéro 387 Février 2003, INED, Paris.

HIJAB Nadia, 2003, « Les femmes sont aussi des citoyennes : Les lois de l'Etat, la vie des femmes », Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme de Développement des Nations Unies.

HOPKINS Nicholas S. (ed.), 2001, *The New Arab Family*, Cairo papers in Social Science, vol. 24, n° 1/2, The American University in Cairo Press, Cairo, New York, Spring/Summer.
http://siteresources.worldbank.org/INTMENAMENA/Resources/1_MENAMENA_Pension_Reform_Complete.pdf

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE 2005, *Economically active population estimates and projections*, Geneva, <http://laboursta.ilo.org>

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2002, *Women and Men in the Informal Economy. A statistical Picture*, Employment Sector, Geneva.

JABER Hana, 2005, « Manille-Amman, une filière de l'emploi domestique. Parcours, dispositifs et relais de recrutement », in Jaber H. et Metral F. (eds.), *Mondes en Mouvements. Migrants et migrations au Moyen Orient au tournant du XXIème siècle*, IFPO, Beirut.

JUREIDINI Ray 2003, « Migrant Workers and Xenophobia in the Middle East », UNRISD, Identities, Conflict and Cohesion Programme, paper Number 2, December.

JUREIDINI Ray, 2002, « Women Migrant Domestic Workers in Lebanon », *International Migration papers* n° 48, International Migration Programme, ILO Geneva.

JUREIDINI Ray, MOUKARBEL Nayla, 2004, « Female Sri Lankan Domestic Workers in Lebanon: A case of 'Contract Slavery'? », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n° 4, July, p: 581-607

LADIER-FOULADI, Marie, 2009a : « L'émergence d'un système étatique de protection sociale et la solidarité familiale en Iran », texte présenté lors du séminaire *Economie et société dans le monde arabe et musulman. La question sociale au prisme des réformes néolibérales et de la bonne gouvernance*, IISMM – EHESS, 12 mai 2009, ronéo.

LADIER-FOULADI, Marie, 2009b, *Iran. Un monde de paradoxes*, Comme un accordéon, l'Atalante, Nantes, 2009.

LONGUENESSE Elisabeth, CATUSSE Myriam et DESTREMAU Blandine (eds.), 2005, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, 2005, Edisud, Aix en Provence.

MOGHADAM Valentine, 2005, "Women's livelihood and entitlements in the Middle East: What Difference has the Neoliberal Policy Turn made", Paper prepared for the UNRISD report: *Gender equality: Striving for Justice in an Unequal world*, April.

MORENO-FONTES Chammartin Gloria, 2004, « Women migrant Workers' Protection in Arab League States », in Esim Simel and Smith Monica (eds.) *Gender and Migration in the Arab States: the Case of Domestic workers*, ILO Regional Office for Arab States, Beirut, p: 7-23.

MUNDLACK Guy, 2005, « Between intimacy and alienage: how legal rules construct domestic work ». Tel Aviv University – Faculty of Law & Department of Labor Studies, Paper presented

at the International Conference *Migration and Domestic Work in a Global Perspective* NIAS, The Netherlands, May

NACIRI RabéA, 1998, "The Women's Movement and Political Discourse in Morocco", UNRISD, Occasional paper 8, March.

ROBALINO David A. 2005, *Pensions in the Middle East and North Africa Time for change*. The World Bank, Washington D.C.

ROUDI-FAHIMI Farzaneh, MEDERIOS KENT Mary, 2008, « Fertility declining in the Middle East and North Africa », Population Reference Bureau, avril.

THE WORLD BANK, 2004, *Unlocking the Employment Potential in the Middle East and North Africa: Towards a New Social Contract*, MENA Development Report Washington, D.C.: The World Bank.

THE WORLD BANK, 2007, *MNA Region. 2007 Economic Development and Prospects. Job Creation in an area of high growth*, Wahington DC.

UNDP 2002 Arab Human Development report

VAN AKEN M., 2005, « Values at work: a case of agribusiness in Jordan », in Longuenesse E., Catusse M. et Destremau B. (eds), *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.